



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 novembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 2

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAUPIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI	Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

### **Membres absents :**

Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Antoine HOAREAU	
Monsieur Guillaume RUET	
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**

**ZAC « Parc d'Activités de l'Est Dijonnais » - Ecoparc Dijon Bourgogne - Acquisition de bassins de rétention sur la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise »**

Par délibération du 25 juin 2009, le Conseil communautaire a décidé de confier à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté « Parc d'Activités de l'Est Dijonnais » commercialement dénommée Ecoparc Dijon-Bourgogne, par voie de convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement.

La SPLAAD a assuré la réalisation des bassins de rétention des eaux pluviales sur la parcelle cadastrée section ZM 289 à Saint-Apollinaire d'une superficie de 19 957 m<sup>2</sup>, dans le cadre de la phase 1 – tranche 2 de l'opération d'aménagement. Ils feront l'objet d'une remise d'ouvrages définitive après achèvement des travaux de finition et d'entretien.

Conformément aux coûts d'aménagement et au bilan prévisionnel, il convient de procéder à cette acquisition qui interviendra moyennant un montant total de 1 000 000 € TTC. Il est précisé que le service du Domaine indique que la reprise de ces équipements par la collectivité s'analyse comme un transfert de charges dans le cadre de l'opération d'aménagement concédée, ne correspondant pas à une valeur vénale.

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'acquérir** sur la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » la parcelle aménagée en bassins de rétention des eaux pluviales réalisés dans le cadre de la ZAC « Parc d'Activités de l'Est Dijonnais » dénommée Ecoparc Dijon-Bourgogne située à Saint-Apollinaire, cadastrée section ZM 289, d'une superficie de 19 957 m<sup>2</sup> ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 1 000 000 € TTC et sera réalisée par acte administratif ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN      POUR : 28                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                    NE SE PRONONCE PAS : 10  
                  DONT 2 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN